

## **Charte de l'Utilité Sociale des associations**

### **Un chantier à colporter pour faire vivre les territoires de Champagne Ardenne**

La présente charte a pour objet, sur la base d'engagements réciproques entre les signataires, d'impulser des démarches visant à mieux valoriser les apports sociétaux des associations et à renforcer le dialogue entre les associations et les collectivités publiques, dans le but de trouver et mobiliser les ressources indispensables contribuant à « faire société », à imaginer demain en redécouvrant ensemble le goût de l'avenir.

Elle est le fruit d'un travail conduit par un collectif d'associations de Haute Marne en lien avec leurs partenaires publics et avec le soutien de l'Etat, de la Région Champagne Ardenne et du Dispositif Local d'Accompagnement.

Dans le cadre des troisièmes rencontres de l'Economie sociale et solidaire de Champagne Ardenne, la Région champagne Ardenne et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne Ardenne marquent leur engagement pour diffuser cette démarche en la reprenant à leur compte.

#### **1. CONSTATS/CONTEXTE**

- Les logiques marchandes supplantent de plus en plus les logiques de construction de réponses à des besoins sociaux par les associations souvent taxées de concurrence déloyale.
- Les logiques comptables privilégient le quantitatif, le « moindre coût financier » et le « toujours plus » productif sans prendre en compte les effets et impacts des actions à terme.
- La précarisation d'une partie de la population menacée de déclassement social induit des craintes du lendemain et des replis identitaires qui pèsent sur le vivre ensemble

- Nombre d'associations se trouvent de plus en plus fragilisées, notamment du fait :
  - De la diminution des fonds publics,
  - Du poids accru des responsabilités et des compétences techniques qui pèsent sur les bénévoles dans un environnement administratif qui se complexifie.
  - Du risque de devenir les instruments de projets qui ne sont pas les leurs.
- Des relations entre associations et pouvoirs publics qui sont perturbées :
  - par des changements incessants depuis plusieurs années dans l'organisation des compétences des pouvoirs publics (Révision Générale des Politiques Publiques, réforme territoriale, incertitudes sur l'avenir des pays, désengagement financier de l'Etat...)
  - par le développement de procédures d'appels d'offres concurrentielles réservées auparavant au secteur marchand.

## **2. VALEURS QUI RASSEMBLENT LES SIGNATAIRES**

- Les signataires de cette charte se retrouvent autour des valeurs de laïcité, de justice sociale, de démocratie et d'équité.
- Leurs actions s'inscrivent dans l'intérêt général.
- Pour mettre en œuvre ces valeurs, les associations mettent en place des actions et des pratiques qui favorisent l'engagement de leurs adhérents ainsi que l'éveil des consciences, de l'esprit critique et de la citoyenneté.
- Se réclamant d'une organisation de la société fondée sur le bien commun, l'intérêt collectif et le vivre ensemble, les signataires affirment l'utilité d'une économie sociale et solidaire qui doit prendre toute sa place dans la société à côté de l'économie à but lucratif et de l'économie publique.

## **3. OBJECTIFS ET PROPOSITIONS**

- Faire vivre un dialogue durable entre associations et pouvoirs publics
- Créer et faire vivre des espaces de concertation aux différents échelons territoriaux

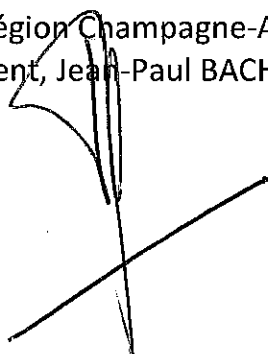
- Prendre en compte, reconnaître les apports spécifiques des associations et leur impact sociétal
- Se donner *un cadre commun* d'évaluation qui met en valeur leur utilité sociale.
- Mieux répondre aux nouveaux besoins de la population en allant à l'encontre des concurrences entre associations et des tentations de repli sur elles mêmes.
- Construire de la coopération entre associations
- Prendre en compte les étapes, le temps et la durée nécessaires pour favoriser les transformations sociales.
  - Mettre en place des conventions pluri annuelles ; reconnaître la fonction innovante, de recherche développement.
- Considérer les associations comme espaces d'apprentissage de la vie démocratique et de la citoyenneté
  - *Renforcer le fonctionnement démocratique et transparent des associations ;*
  - Soutenir l'implication, l'engagement et la formation de bénévoles.

#### **4. ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

- Diffuser, débattre et s'appropriier cette charte dans les divers lieux et instances des structures signataires.
- Mettre en œuvre l'une ou plusieurs des propositions émises.
- Participer au pilotage pour animer la mise en œuvre de la charte.
- Evaluer au moins une fois par an entre signataires, la mise en œuvre des propositions formulées dans la charte.

*Fait à Châlons en Champagne, le 20 septembre 2011*

Pour la Région Champagne-Ardenne,  
Le Président, Jean-Paul BACHY



Pour la CRESCA,  
La Présidente, Michèle SEVERS

